

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 juillet 2014
Rapporteur :
Madame Ariane FAYE**

N° 5 DEE 14.6

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 18/07/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/07/2014 (accusé de réception du 18/07/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Avenant n°2 à la convention avec la crèche associative
L'Île aux trésors**

La crèche associative « l'Île aux Trésors » occupe des locaux loués au 5 allée Emile Le Page depuis août 2011.

Les fortes chaleurs de l'été dernier ont engendré une température intérieure trop élevée pour l'accueil des enfants et justifient la pose de stores extérieurs sur les façades est de la crèche afin que cela ne se renouvelle pas.

Ces travaux sont liés à l'activité du loueur et ne sont pas pris en charge par le bailleur.

L'association ne peut supporter le coût financier de ces travaux et sollicite la ville de Quimper pour une subvention exceptionnelle couvrant les frais.

Il est proposé de conclure un avenant à la convention pour le versement d'une subvention d'un montant de 5 006,40 € correspondant à la facture de la pose des stores façade est (imputation 64 6574 733).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant correspondant.

Le maire,

Ludovic JOLIVET

